

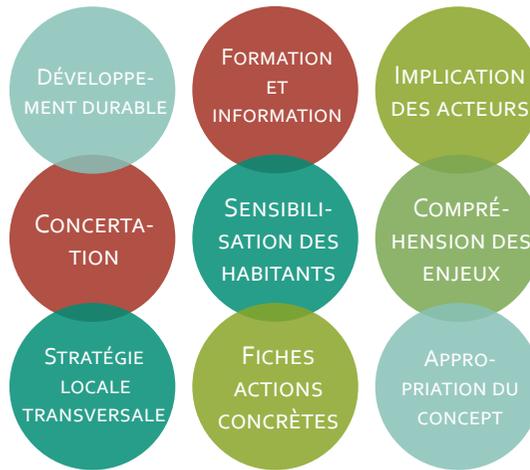
Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

À Rio en 1992, la France s'est engagée à mettre en place l'Agenda 21, un programme d'actions orienté vers le développement durable et dont l'élaboration revient aux territoires et aux collectivités locales. Le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable élaboré en concertation avec les autres ministères, les associations d'élus et les collectivités locales et adopté en juillet 2006 définit les Agendas 21 locaux et en fixe les 5 objectifs, qui rejoignent ceux du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il identifie également cinq éléments pour conduire la démarche :

- Stratégie d'amélioration continue
- Participation
- Organisation du pilotage
- Transversalité des approches
- Évaluations partagées



La Déclaration de Rio expose (art. 28) dès 1992 l'implication essentielle des collectivités locales dans la mise en place du développement durable. Ce développement peut se décliner à différents niveaux, global comme local et s'appliquer aisément dans des actions quotidiennes par chacun d'entre nous. Impulsé par les acteurs, l'Agenda 21 est l'outil qui regroupe les différentes actions à réaliser et à envisager, en définissant une stratégie locale pour le territoire. Templemars a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Agenda 21. La mairie et les acteurs du territoire ont déjà engagé des études et des actions sur la thématique. Ne reste plus qu'à poursuivre la démarche !

Adam Feral
Romane Gras
Jessica Launay

Lucie Lejeune
Juliette Semail-Destiné
Kien Tran



COMPRENDRE ET METTRE EN PLACE UN AGENDA 21 LOCAL



LA MAIRIE DE TEMPLEMARS



S'engage en faveur du développement durable

En partenariat avec six étudiants de l'IAUL (Université de Lille 1)



L'outil Agenda 21 local

Une stratégie collective et des objectifs transversaux pour la commune

Des démarches portées par et pour les acteurs et les habitants Templemarois

Pourquoi les Agendas 21 ?

- 1970 Crise économique, montée des inégalités sociales et catastrophes écologiques
- 1980 Prise de conscience sur nos modes de développement
- 1987 Rapport Brundtland : naissance du "développement durable"
- 1992 Sommet de la Terre à Rio : adoption des Agendas 21 par 178 Etats, plans d'actions pour le 21ème siècle se posant pour objectifs de "répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures à répondre aux leurs"

L'Agenda 21 est un document cadre pleinement intégré dans les bénéfices du développement durable :

ENVIRONNEMENT



SOCIAL

En France et dans les collectivités, les Agendas 21 connaissent un véritable essor au début des années 2000. On recense aujourd'hui 600 Agendas 21 locaux reconnus. Les expériences sont très variées, elles dépendent à la fois du contexte, des besoins et surtout de la volonté des acteurs locaux. Tout ceci confère une certaine maturité à la démarche.

ÉCONOMIE

DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE AGENDA 21

- Mobilisation des acteurs**
Impulsion, sensibilisation, information, formation des élus et du public
- Diagnostic partagé du territoire**
État des lieux, consultation élargie, perception, partenariats
- Définition d'une stratégie locale**
Hiérarchisation des enjeux - Document d'orientation et proposition d'actions
- Validation et programmation des actions**
Consultation, faisabilité techniques, moyens Arbitrage des élus et programmation
- Mise en oeuvre des actions**
Rédaction et publication Agenda 21 Mise en oeuvre avec les partenaires
- Promotion et pérennisation**
Information, explication, appui aux initiatives locales - Mise à jour régulière

Source : R.A.R.E. (2004), p. 32-33

Suivi et évaluation permanents

Pourquoi un Agenda 21 dans ma commune ?

L'Agenda 21 peut être porté par les collectivités locales, et peut comprendre des actions déjà effectuées sur le territoire, comme des objectifs projetés. Templemars a d'ores et déjà entamé des démarches de développement durable sur son territoire, et avec un Agenda 21 elle pourra ainsi les renforcer et créer de nouvelles opportunités pour la commune.



Un premier aperçu des espaces publics et des bâtiments de Templemars

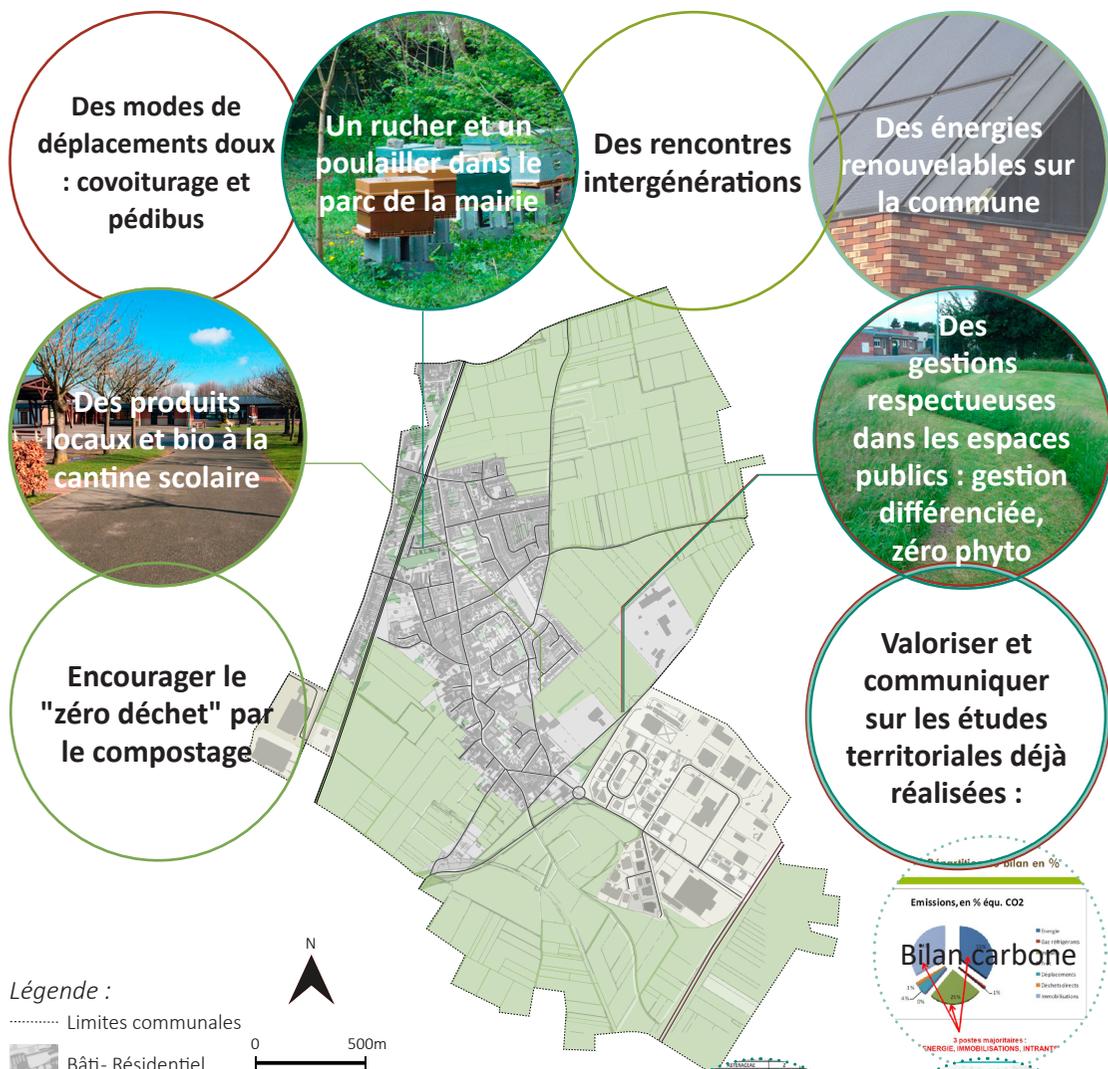
La démarche pourra également être poursuivie sous forme d'ODD.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

Dans la prolongation des Agendas 21, le processus d'élaboration des ODD a été lancé lors de Rio+20, comprenant trois années de consultation avec les parties prenantes. Ils s'inscrivent dans une même démarche mais comprennent 17 objectifs de développement durable, détaillés en 169 cibles. Lors du Sommet des Nations Unies de 2015, 193 pays ont adopté les Agendas ODD pour l'horizon 2030 et devront rendre compte annuellement à l'ONU.



Quels nouveaux enjeux de développement durable à Templemars ?



Légende :

- Limites communales
- Bâti - Résidentiel
- Bâti - Zone d'activité
- Parcelles agricoles
- Végétation
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Autoroute

Thématiques des actions :

- Lutte contre le changement climatique
- Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Modes de consommation et de production responsables

Bilan carbone

Plan de désherbage et de gestion différenciée

Inventaire faune-flore

Quelques exemples d'Agendas 21 dans des communes similaires...

- Dans le département du Nord :
- Prémesques (2200 habitants)
 - Fort-Mardyck (3600 hab.)
 - Séquedin (4400 hab.)
 - Le Quesnoy (5000 hab.)
 - Watten (3000 hab.)

- Dans le reste de la France :
- Bouzigues (1800 hab.), Hérault
 - Vendargues (6000 hab.), Hérault
 - Villeveyrac (2200 hab.), Hérault
 - Sorède (3100 hab.), Pyrénées-Orientales

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE L'AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE PRÉMESQUES (NORD) CONTIENT ?

Actions concrètes réalisées à Prémesques :

- Animation sur le tri sélectif
- Développement du compostage chez les particuliers
- Installation de LEDs pour les éclairages de Noël
- Création d'un guide des éco-gestes
- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts
- Utilisation minimale des produits phytosanitaires
- Sensibiliser le public aux questions du handicap
- Création d'une épicerie solidaire

Résultats attendus :

- Réduction des émissions de GES
- Augmentation du tri des déchets
- Valorisation des commerces de proximité
- Évolution des comportements
- Concertation entre les acteurs et la mairie
- Encourager l'usage des modes doux
- Rompres l'isolement des personnes âgées